



ÉCOLE ET PAIX

Bulletin de
l'Association mondiale pour
l'École instrument de paix

Décembre 1997

Une idée,
un projet,
un mouvement.

ÉCOLE ET PAIX

30^{ème} année

Direction
Monique Prinzezis

Rédaction en chef
Jean Hénare

Coordination administrative
Geneviève Hénare

Infographie : Serge Rochman
Impression : Alpha Offset
Copyright ÉIP décembre 1997

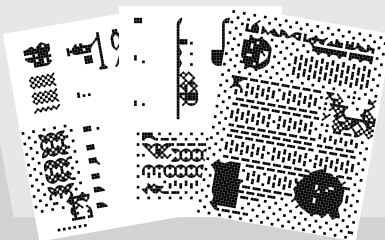
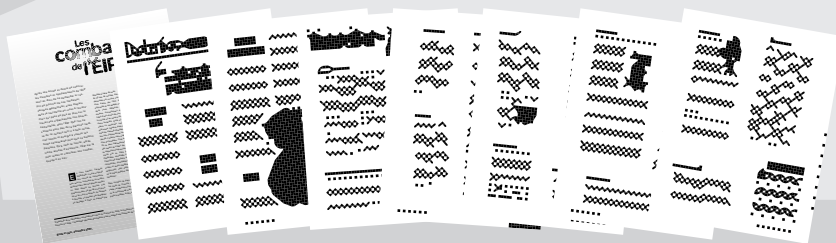
Le bulletin École & Paix est publié
par l'Association mondiale pour
l'École instrument de paix,
organisation internationale non
gouvernementale fondée en 1967.

Adresse du siège
5, rue du Simplon
CH-1207 Genève/Suisse
Tél. : (41-22) 735 24 22
Télécopieur : (41-22) 735 06 53
Adresse électronique :
cifedhop@mail-box.ch

Couverture
Roger Somville
*Manifestante pour l'universalisation
de tous les droits humains.*

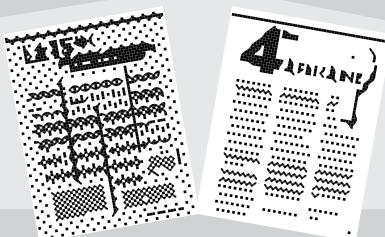


Les combats de l'ÉIP	3
Des chantiers toujours d'actualité	4
Nouvelles des sections nationales	6



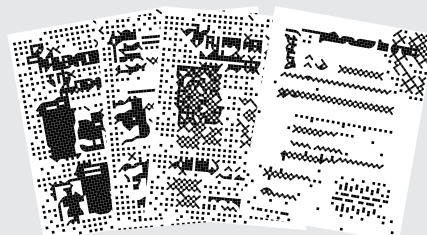
C'était en 1967	11
L'ÉIP et les Citoyens du Monde	13

Juste paix !	14
Tout près, c'est la guerre	15
Pour mettre fin à l'impunité	16
L'ÉIP en Bosnie	17

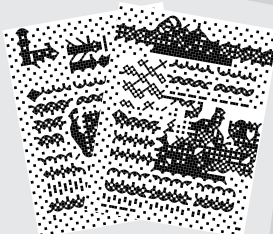


15 ^{ème} session annuelle du CIFEDHOP	18
4 ^{ème} session africaine	19

Les publications de l'ÉIP et du CIFEDHOP	20
Ressources sur Internet	23



La parole : témoin de soi, témoin des autres	24
Parole d'Afrique	25



L'ÉIP dans le monde	26
Solidarité mondiale	27



Les combats de l'ÉIP

Après une année et demie de silence, les membres et sympathisants de l'ÉIP sont en droit de se demander si l'esprit de pionnier de son fondateur, Jacques Mühlethaler, avait disparu dans la tourmente du «tout à l'économie» qui pèse de plus en plus sur le travail des organisations non gouvernementales, dont l'ÉIP. Que l'on ne s'étonne donc pas de la parution tardive de ce numéro tant il a fallu consacrer temps et énergie à trouver les fonds nécessaires pour que ce bulletin paraisse. Qu'à cela ne tienne, après trente années d'existence, l'ÉIP est là pour rester et continuer son combat, quoiqu'il en soit.

En nous quittant, Jacques Mühlethaler n'a pas emporté son «secret de communicateur» avec lui. La lecture de ce numéro démontre bien que les graines semées en 1967 étaient les bonnes. Ces graines de paix ont germé et ont poussé sur les cinq continents, de Panama à Nouméa, en passant par Budapest, de Santiago à Thiès, en passant par

Montréal et ainsi de suite.

En 30 ans de combat, des milliers de personnes ont, un jour, croisé les chemins tracés par l'ÉIP. Ils les ont empruntés et ont adapté sur le terrain, dans leurs différents contextes sociaux, économiques et culturels, l'idée d'une «école de vie» ouverte sur le monde et au service de notre commune humanité. Qu'ils et qu'elles en soient ici remerciés. Leur travail de précurseur figurera peut-être un jour dans les manuels d'histoire et d'éducation à la citoyenneté de leurs pays respectifs. C'était le vœu d'ailleurs le plus cher du fondateur. C'est aussi le nôtre. On ne peut malheureusement pas en dire autant des États qui, en majorité, ne respectent toujours pas les engagements pris en 1948 pour que la *Déclaration universelle des droits de l'homme soit distribuée, affichée, lue et commentée, principalement dans les écoles et autres établissements d'enseignement, sans distinction fondée sur le statut politique des pays ou des territoires**.

Dans combien de pays enseigne-t-on les droits de l'homme, le respect de l'autre, la tolérance et la paix ? A l'heure où la communauté internationale s'apprête à célébrer le 50e anniversaire de

cette Déclaration, nous aurions aimé pouvoir dresser un bilan plus positif de son application effective dans le domaine de l'éducation, pour ne citer que celui-là. Malheureusement, nous sommes encore très loin du compte. Mais nous ne baisserons pas les bras et continuerons, sur tous les fronts, de mener ce combat pour que l'école soit réellement au service de l'humanité (Article 1 des Principes universels d'éducation civique de l'ÉIP). Il en va de l'éducation de l'enfant d'aujourd'hui, citoyen du monde de demain.

Pour souligner ses 30 ans d'activités, l'ÉIP vous propose dans ce bulletin, entre autres, quelques aperçus de son développement et une rétrospective de l'année 1967, qui fut celle de sa création. Trente ans, c'est aussi trente ans d'archives que chercheurs, étudiants et militants intéressés par le mouvement de la paix peuvent consulter avec profit. Nos portes leur sont ouvertes, ainsi que, bientôt, notre site internet que nous enrichirons de cette mémoire qui est la nôtre.

Courage et persévérance.

Monique Prindezis

*Préambule de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. En 1993, la Conférence mondiale de Vienne a réaffirmé l'universalité des droits de l'homme. En 1995, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Décennie de l'éducation aux droits de l'homme.

Se recentrer sur des valeurs essentielles qui permettent la rencontre avec l'Autre marque l'origine du combat de l'ÉIP.



Construire la paix

Depuis Dublin, le 17 septembre 1961, Jacques Mühlethaler notait dans son carnet : "Plus de deux ans et demi passés à rouler ma bosse dans le monde, presque essentiellement occupé à servir une idée capable de rendre possible la coexistence pacifique entre les peuples, d'ouvrir la porte à la coopération, de mettre l'homme face à ses nouvelles dimensions..., notre planète. Dois-je continuer?". La réponse, il la donna six ans plus tard en fondant l'École instrument de paix. Celle-ci naît en pleine guerre froide. La doctrine de la dissuasion fait la fortune des marchands d'armes. L'équilibre dans la terreur est la dernière trouvaille qui fait feu. Les engins balistiques s'accumulent le long des frontières d'un monde désormais bi-polaire partagé entre l'empire du bien et celui du mal. Dans ce contexte quasi surréaliste, parler d'éducation à la paix pouvait sembler tenir de l'illumination. Mais c'eut été vite oublier les luttes, nombreuses, pour la paix qui se firent connaître au monde, à cette époque, une autre manière de voir la vie. Se recentrer sur des

valeurs essentielles qui permettent la rencontre avec l'Autre marque l'origine du combat de l'ÉIP. Et son fondateur de dire à l'occasion d'une rencontre sur le désarmement, en 1970, qu' "Il nous faut en effet, profiter de notre paix armée pour construire, par l'introduction d'une pédagogie valable, un monde de paix, enfin non armé". Ce fût le début d'un chantier ponctué de combats et marqué par des réalisations pédagogiques dont profitent aujourd'hui des milliers d'enfants et d'enseignants dans le monde.



Civiliser la parole

Il faut apprendre à réguler la parole. Sans codes ni lois, personne ne peut apprendre de l'autre. Parler, certes, mais écouter aussi. C'est le fondement de la réciprocité, un des moteurs de l'éducation à la démocratie. Mais obliger les enfants à se taire, c'est les préparer à obéir aveuglement à la raison du plus fort. C'est la pédagogie du

silence ou celle de l'«escalier», comme la qualifiait Célestin Freinet, c'est-à-dire celle par laquelle les enfants gravissent les marches le dos courbé.

Les *Cahiers de l'amitié* de l'ÉIP permettent aux enfants de prendre la parole, d'organiser leurs idées et de les partager avec d'autres enfants dans le monde grâce à la correspondance scolaire. Cette initiative commande cependant de disposer des moyens financiers pour couvrir notamment les frais postaux. Et peut-être que de plus en plus, dans un avenir rapproché, les écoles devront être financièrement soutenues pour activer le *courrier électronique de l'amitié*. Ce n'est donc pas par hasard si l'ÉIP, par le biais de son fondateur, avait entrepris dès les années 1970 une campagne auprès des chefs d'États en vue de l'instauration d'une franchise postale pour la correspondance inter-scolaire. "Il est de notre devoir à tous -écrivait le Président de l'ÉIP- d'aider les enfants d'aujourd'hui, citoyens de demain, à mieux se connaître, à les ouvrir à plus de compréhension mutuelle en développant en chacun d'eux une confiance réciproque. Leur offrir la gratuité postale, c'est transformer les rapports humains par une meilleure communication, facteur indispensable à la détente, préambule d'un désarmement réel".

Apprendre les droits humains

Vivre dans un monde de paix, c'est aussi apprendre à vivre avec les autres dans le respect de leurs droits et de l'appel aux obligations qui incombent à tous et à toutes dans une société civile où peut se développer une citoyenneté démocratique. À cet égard, l'ÉIP a insisté dès le début de son existence sur l'importance d'une éducation aux droits de l'homme. Mais il fallait trouver des méthodes d'enseignement, des didactiques propres à susciter l'intérêt des enfants et les faire participer à leur propre devenir en tant que citoyen libre et responsable. S'inspirant des travaux de Jean Piaget, l'ÉIP s'associe à des étudiants et des chercheurs en pédagogie de l'Université de Genève pour publier, à la fin des années soixante-dix, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* en langage simplifié. "Nous prîmes le risque, de dire Jacques Mühlethaler dans le bulletin de l'ÉIP publié au printemps 1987, de «braver les foudres des juristes» en faisant traduire la Déclaration. Mais l'ÉIP prit la précaution de présenter à la fois une version simplifiée et le texte officiel de cet instrument international. On comprit qu'il existe des chemins pédagogiques pour apprendre aux enfants la rigueur.

mentalisation des communications à des fins marchandes opèrent comme un prisme déformant de la réalité. Nos intérêts ne sont pas ceux des marchands. Malgré ses modestes moyens, l'ÉIP diffuse de l'information depuis sa création. Trente années continues de publication du Bulletin sans compter les travaux du CIFEDHOP, des articles de presse grâce à des journalistes conscien- cieux, des émissions de radio et de télévi- sion. Mais il nous faut maintenant affronter l'ère du virtuel et utiliser de nouveaux moyens de communication à notre portée. Des moyens nouveaux, hautement technolo- giques qu'évoquait déjà il y a près de vingt ans un conseiller juridique de l'ÉIP: "L'ÉIP prend l'initiative de mobiliser les ONG afin qu'un Nouvel Ordre International voit le jour, qu'il puisse assurer la liberté d'information à travers les frontières par la participation directe de tout un chacun dans la communi- cation par satellites, sans barrières tech- niques ni juridiques".

Former des multiplicateurs

C'est en fondant le Cifedhop, en 1983, que l'ÉIP assurera une continuité de formation aux droits de l'homme et à la paix. Depuis quinze ans maintenant, le Centre offre des formations aux enseignants du monde entier. Le bilan est positif. C'est par le biais de ces formations que les adultes peuvent espérer former une relève, insuffler en quelque sorte l'esprit d'une citoyenneté mondiale. Mais nous savons aussi, qu'il n'est pas facile d'at- teindre cet objectif. Plusieurs de nos amis enseignent dans des conditions «extrêmes» pour employer l'expression devenue couran- te. Le renforcement de réseaux de solidarité sans frontières s'impose dès lors. La forma- tion aux droits de l'homme et à la paix peut

être ainsi vue à la fois comme un acte politique par lequel le débat s'engage sur la société mondiale que nous voulons et une action de résis- tance contre l'exclu- sion sous toutes ses formes.

J. H.

Informers

L'ÉIP s'est toujours battue pour que les médias prêtent l'oreille aux actions d'éducation à la paix et aux droits de l'homme. Des efforts constants, mais des effets mitigés. La commercialisation de la nouvelle et l'instru-



L'esprit de mon esprit,

Séigraphie de Wenceslao Zamora

Nouvelles des Sections NATIONALES

FRANCE RHONE-ALPES...

Lyon. Fondée en 1980 par Christiane Mordelet, enseignante en sciences physiques, à Lyon, l'association *Tisser la paix*, considérée comme la branche lyonnaise de l'ÉIP, met particulièrement l'accent sur la réalisation de projets d'éducation interculturelle. Son principal moyen se traduit par des échanges entre des jeunes français de milieux économiquement modestes et d'autres jeunes de minorités culturelles, de petites nations ou membres de peuples autochtones. À cet égard, c'est en 1998 que se tiendra le Deuxième festival des Premières nations. Cinq régions de France y seront conviées. On annonce la participation d'une cinquantaine d'écoles primaires et de collèges, sans compter des centres sociaux, des foyers pour personnes âgées, des centres pour jeunes en difficulté. Pour cet événement, on se prépare à accueillir près de 80 jeunes et moins jeunes (il y aura des grands-parents) de Mongolie ainsi que des Amérindiens du Chili.

À la suite d'une rencontre d'élèves du CET Jacquard avec des enfants indiens, un élève écrit: «Prendre exemple de cette rencontre et ne plus avoir de crainte envers d'autres pays. Il y aurait peut-être moins d'indifférence».

Et aussi, cette lettre d'élèves d'une classe de CM2 de Tatillieu: «Si on veut que la paix existe sur la terre, c'est parce que plein d'enfants du monde se retrouveront et seront amis. Alors jamais plus il ne pourra y avoir de guerres, jamais plus il ne pourra y avoir de racisme. Un jour, les parents nous écouteront parce qu'ils verront que nous avons raison de vouloir connaître et devenir amis avec des enfants d'autres pays.

CASTELNAUDARY...

Marie-France Colle, de Castelnaudary, en France, et membre de l'ÉIP, s'emploie elle aussi à mener des actions de sensibilisation aux droits de l'enfant. On lui doit, entre autres, une contribution active à la réalisation d'une exposition didactique sur les droits de l'enfant que la bibliothèque pédagogique des instituteurs du Lauragais a réalisée au cours de l'année qui s'écoule. Et Marie-France de faire observer: «Mon constat, c'est que les enfants sont bien moins indifférents à l'injustice dans le monde que de nombreux adultes. Espérons que les citoyens de demain ne se laisseront pas endormir par l'égoïsme eux aussi».

RIEUX MINERVOIS/DIAKÈNE-DIOLA...

Rieux. Régine Galy, membre de l'ÉIP de la région du Minervois, en France, préside l'Association Minervois-Casamance dont les projets permettent depuis sept ans déjà de promouvoir l'éducation interculturelle, les valeurs de la laïcité, le droit à l'éducation et la défense des droits de l'enfant. Les actions conduites dans le sud du Sénégal ont, en outre, permis à ce jour de doter plusieurs écoles de cette région de matériels scolaires, de mettre en place une bibliothèque pédagogique, de contribuer à la reconstruction d'écoles et au développement de coopératives scolaires. Du côté français, dans le département de l'Aude, près de cent écoles et collèges ont à ce jour ouvert leurs portes à l'Association. C'est ainsi que depuis cinq ans, à chaque rentrée scolaire, le responsable du Comité de pilotage de la Casamance, Vincent Diagne, accompagné d'un élève, Bouba, se livrent, en compagnie de Régine, à des travaux de sensibilisation interculturelle auprès de nombreux élèves. Ces formations sont rendues possibles grâce à la collaboration assidue de plusieurs militants dont Roger Reverdy, enseignant et trésorier de l'Association, de Marie-France Colle et de Gérard Galy que nous avons tous eu le plaisir d'accueillir à Genève à deux reprises au cours des sessions annuelles du Cifedhop.

SUISSE...

Genève. L'ÉIP-Genève collabore à des activités de perfectionnement à l'intention des enseignants du primaire, notamment dans le domaine des pédagogies actives pour les droits de l'homme. Et les formateurs de souligner que parce que les droits de l'homme ne sont pas qu'un beau texte, mais interpellent chacun d'entre nous, nous pouvons nous approprier les textes en question avec toute la sensibilité, la réflexion, l'imagination dont nous sommes capables et ce, sans négliger le domaine des valeurs. D'autres formations s'inspirant de la même démarche seront incessamment proposées aux enseignants d'autres cantons suisses.

BÉNIN...

Parakou. Le Président de l'ÉIP-Bénin, Antoine Padonou, nous rappelle, dans un récent courrier, que cette section nationale se présente avant tout comme un carrefour au service de la population africaine. Plusieurs activités coopératives sont à mettre à son compte, notamment des sessions d'initiation au traitement et aux échanges de l'information documentaire relative aux droits de l'homme, des activités de formation et d'animation consacrées à la jeunesse dont une pièce de théâtre ayant pour thème les droits de l'enfant. Conscient de la nécessité de renforcer les moyens d'échanges, d'information et de communication, l'ÉIP-Bénin fait de la mise en réseau de ses militants une de ses préoccupations essentielles.

SÉNÉGAL...

Thiès. Les activités de l'ÉIP-Thiès sont reconnues officiellement par l'Inspection d'Académie et se déroulent sur trois axes: les correspondances scolaires, la célébration de journées internationales et les activités de formation. Un résumé de Saliou Sarr.

Les correspondances scolaires

Par le biais des Cahiers de l'amitié, ces correspondances ont mis les élèves en contact avec ceux de la France, de la Belgique et de l'Allemagne. Elles ont abouti à un important don de matériel scolaire et à des voyages-échanges entre le Sénégal et la France, d'une part, et le Sénégal et la Belgique, d'autre part. Elles ont permis le renforcement des liens entre les sections nationales concernées.

La célébration des journées internationales

Les journées du 10 décembre et du 16 juin -journée de l'enfant africain- sont privilégiées. À ces occasions se déroulent des expositions et des ateliers de formation dans les écoles, les musées, les places publiques. Ces journées constituent des moments privilégiés pour sensibiliser et éduquer les publics scolaire et civil aux droits humains. Chaque année, des thèmes sont proposés.

- Le 10 décembre 1996, le thème était: les violations des droits de l'homme et les systèmes de protection régional et international.
- Le 16 juin 1997 fut consacré aux droits de l'enfant réfugié; on y proposa un atelier sur l'appropriation de la *Convention relative aux droits de l'enfant* à l'intention des élèves des collèges.

La formation

En plus des cours sur les droits de l'homme qui se donnent à l'École de formation des instituteurs de Thiès, l'ÉIP-Thiès intervient dans les cellules d'animation pédagogique de la région. De 1994 à 1996, elle se rendit dans plusieurs écoles de la ville et du département. En 1997, c'est le département de la Tivanane qui fut l'hôte de l'ÉIP cependant qu'une activité de formation se déroula en Casamance, dans le sud du pays.

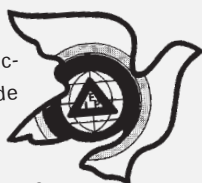
D'autres activités sont également offertes. Ainsi en est-il d'échanges autour des valeurs universelles contenues dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et de leur mise en lien avec la civilisation négro-africaine. L'histoire des droits de l'homme et la connaissance des systèmes régionaux et international de protection ont également fait l'objet d'activités de formation. Des ateliers pédagogiques proposent des approches et des techniques dans un contexte de classes nombreuses, voire de pénurie de locaux et de matériels. Ces moments de formation sont des occasions privilégiées pour réfléchir et échanger sur les pédagogies des grands groupes.



ITALIE...

Roma. Les 13 et 14 mai derniers, à Saint-Michel, dans la salle de l'Étendoir du Ministère des Biens culturels, plus de 5000 élèves des écoles de toutes les régions italiennes, de la maternelle au secondaire supérieur, ont présenté leurs projets didactiques sur les thèmes de l'environnement, de la paix, de la solidarité et des droits humains. Bosnie, Albanie et Rwanda sont des lieux où il est nécessaire de rétablir la paix. C'est par des dessins, des manifestes, des journaux scolaires, des partitions musicales, des vidéos et des projets multimédia que les élèves des écoles italiennes ont démontré un intérêt authentique, une solidarité ainsi qu'une capacité de formuler des propositions concrètes pour construire la paix.

La cérémonie de distribution des prix du 26e Concours national annoncé par l'ÉIP s'est déroulée en présence des autorités des ministères de l'instruction publique et de l'Environnement, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.



BELGIQUE...

Hennuyères. L'ÉIP-Belgique s'est vue décerner, en novembre 1996, le Prix Lydia Chagall -Pour un sourire d'enfant- de la Fondation Roi Baudouin. D'un montant de 200.000FB, ce prix vise à souligner la qualité des actions en faveur du respect des droits de l'enfant. Les travaux de la section nationale autour de l'appropriation de la *Convention relative des droits de l'enfant* sont à l'origine de cette récompense.



HONGRIE...

Budapest. Membre du CA de l'EJBO*-Hongrie, Agnès Jantsits nous écrit. «C'était en mai 1994. Je me trouvais à Genève pour une réunion de la Croix-Rouge internationale pour laquelle je travaillais à l'époque. J'avais entendu parler vaguement de l'ÉIP. Ce fut grâce à une rencontre avec Monique Prindezis que ma cousine Eva et moi avons pu mieux connaître cette organisation et participer à la session internationale de formation du Cifedhop qui se tient à Genève. Nous étions toutes les deux convaincues qu'à la suite des changements politiques survenus en Europe de l'Est, il était important de faire connaître les droits de l'homme, sujet auparavant interdit. Il était clair pour nous, par ailleurs, que c'était par l'enseignement que l'on pouvait vraiment faire progresser les choses dans ce domaine et toucher la sensibilité des jeunes. Mais pour en arriver là, il faut que les enseignants soient formés. À cet égard, l'ÉIP nous a vraiment appris beaucoup de choses.

À ce jour, nous avons concentré nos énergies sur la formation des enseignants. Notre initiative est bien accueillie par les établissements d'enseignement. Nous accordons particulièrement de l'attention à l'éducation interculturelle et prenons en compte la situation des Roms, la plus grosse minorité hongroise.

Nous continuons cependant de manquer de fonds, ce qui nous ralentit dans nos efforts et nous empêche, pour le moment, de consacrer des sommes à la publication de notre mouvement».

* Sigle en hongrois qui signifie : «pour l'éducation aux droits de l'homme et à la paix».

NOUVELLE-CALÉDONIE

Nouméa. Nicole Brun-Feybesse, nous informe, dans un récent courrier, qu'elle s'emploie actuellement à recruter des membres pour assurer la relève. Elle ajoute qu'il est dans son intention de promouvoir l'ÉIP en Australie en prenant contact avec des écoles françaises qui sont établies dans quelques villes de ce pays.

QUÉBEC...

Montréal. Le 8 novembre dernier, à l'Université du Québec à Montréal, l'ÉIP-Québec organisait un événement public autour du thème: «Éduquer à la citoyenneté, pourquoi, comment?» À cette occasion, un groupe de jeunes âgés de 15 à 30 ans, ont fait part de l'état d'avancement de leur projet «Jeunes et citoyenneté» développé dans le cadre des activités d'animation et de formation proposés par l'équipe de la section québécoise de l'ÉIP, en collaboration avec l'ONG pan-canadienne «Y», -pour «young» ou «jeunes», en français-. Ce projet repose sur deux intentions: l'appropriation par ces jeunes de la *Convention relative aux droits de l'enfant* (1989) et l'importance de prendre la parole pour contrer l'isolement et l'individualisme. Une table ronde regroupant des spécialistes de l'enseignement a par la suite mis en évidence les défis d'une éducation à la citoyenneté démocratique à l'heure des bouleversements culturels, technologiques et de la crise des valeurs à laquelle l'école n'échappe pas.

Les activités de l'ÉIP-Québec s'adressent aux divers personnels de l'enseignement, aux jeunes, aux parents et aux organismes communautaires. Les approches pédagogiques ont particulièrement privilégié la prise de parole comme moyen de régulation et de résolution pacifique des conflits dans un contexte de diversité culturelle. La *Convention relative aux droits de l'enfant* a été utilisée en tant que repère de réflexion et d'action. Théâtre-forum, recherches collaboratives et séminaires d'échanges jeunes-adultes furent au nombre des techniques employées. Les principaux sujets abordés au cours de l'année sont: violence et gangs de rues; relations amoureuses à l'adolescence et non-violence; conflits de valeurs parents-adolescents. Des activités culturelles ont également accompagné la célébration de la Journée internationale de lutte contre le racisme.



BURKINA-FASO...

Ouagadougou. Notre correspondant burkinabe, Maïmouna Tankoano, nous fait part du plan de développement de l'ÉIP-Burkina-Faso. Au nombre des objectifs à atteindre, mentionnons ceux qui visent à intervenir auprès des autorités responsables pour qu'elles inscrivent l'enseignement des droits de l'homme et de la paix dans les programmes d'études, à initier des recherches et des études favorisant un tel enseignement, à élaborer des matériels didactiques ainsi qu'à sensibiliser l'opinion publique à l'ensemble de cette question.

GRÈCE...

Thessaloniki. L'ÉIP-Grèce compte 10 ans d'activités. Elle est associée au Laboratoire d'Éducation à la paix de l'Université de Salonique. Elle obtint ses statuts en avril 1987. Oeuvrant principalement dans les domaines de la formation et de la recherche, la section nationale a pu ainsi initier à l'Université Aristote un programme interdisciplinaire sur l'éducation à la paix et aux droits de l'homme. Unique en son genre dans le bassin méditerranéen, ce programme participe aux orientations de l'Unesco relatives à la contribution des universités pour l'établissement d'une culture de paix.



CAMEROUN...

Yaoundé. L'ÉIP-Cameroun a mis sur pied plus d'une dizaine de Clubs-ÉIP dans des établissements d'enseignement à l'intérieur comme à l'extérieur de la capitale. La section travaille étroitement en partenariat avec plusieurs ONG du pays, en particulier dans le domaine de la formation. Son président, Gabriel Siakeu, est professeur d'histoire, de géographie et d'éducation civique au Lycée de Mfou, en banlieue de Yaoundé. Rappelons que c'est en octobre 1996 que l'ÉIP Cameroun tint son premier Séminaire national de formation à l'éducation aux droits de l'homme et à la paix, sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale.

PANAMA...

Paitilla. Depuis sa fondation, en 1995, l'ÉIP-Panama s'est employée à faire connaître La *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la *Convention relative aux droits de l'enfant* et le Code panaméen de la famille dans les écoles primaires et secondaires ainsi qu'à l'université. Par ailleurs, L'UNICEF lui a décerné le prix national de la presse pour la qualité du *Programme radiophonique éducatif* qu'elle a mis en oeuvre à l'intention de jeunes âgés de 12 à 17 ans et qui s'intitule: «La voix des étudiants du Collège Moscote».

En 1996-97, le Centre panaméen d'information des Nations Unies, l'UNESCO et l'ÉIP-Panama ont tenu de concert un séminaire à l'intention des directions et des enseignants des écoles primaires et secondaires. Ce séminaire avait principalement pour objet d'introduire transversalement dans les matières scolaires le thème de l'éducation à la paix comme moyen de contrer l'égoïsme.

L'ÉIP-Panama s'intéresse aussi à la société civile dans son ensemble. De ce fait, elle intervient auprès des syndicats, des écoles de formation professionnelle et des travailleurs sociaux. En outre, l'association projette de tenir des rencontres avec des fonctionnaires du ministère de l'Éducation et de s'associer à d'autres ONG pour mener certaines de ses actions.

MADAGASCAR...

Antananarivo. Fondée en mars 1997, l'ÉIP-Madagascar compte déjà une cinquantaine de membres. La régionalisation de ses actions figure au nombre de ses priorités. À son crédit déjà, soulignons le travail mené en vue de contribuer à assurer le droit à l'éducation aux enfants. C'est ainsi qu'une collecte de fonds a permis la rénovation et l'agrandissement d'une école à Anogimanjaha. Dans son courrier, Victorine Ranaivoson nous apprend aussi que l'ÉIP-Madagascar travaille en partenariat avec des organismes tels la section malgache de la Ligue africaine des droits de l'homme et le Fonds d'intervention pour le développement.

ESPAGNE...

Almería. José Tuvilla nous fait part des quatre principaux champs d'intervention sur lesquels se concentre l'ÉIP-Espagne. Premièrement, la mise en réseau internationale des activités, notamment avec la Chaire des droits de l'homme de l'Université nationale autonome de Mexico, le Groupe de l'éducation aux droits de l'homme de la section mexicaine d'Amnesty International, Justice et Paix de Montivideo, en Uruguay, ainsi que la Chaire de la Paix de Merida, au Venezuela. Les activités de formation de l'ÉIP-Espagne constituent le deuxième créneau des interventions de l'association. À ce sujet, on notera, entre autres, une journée d'éducation à la paix et au développement qui s'est déroulée à Malaga dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de Médecins sans frontières. À cela, il faut ajouter d'autres journées de formation dans le domaine de l'éducation aux moyens de communication et aux droits de l'homme. En troisième lieu, l'ÉIP-Espagne participe activement à la publication de documents pédagogiques; à cet égard, on notera avec intérêt la publication d'un article consacré à l'éducation aux valeurs et les compétences transversales (*temas transversales*) dans la revue *Communicar* du mois d'octobre. Enfin, l'ÉIP-Espagne entretient des liens organiques de recherches dans le domaine de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme avec diverses institutions nationales dont l'Association espagnole de la recherche pour la paix, le Centre d'études sur la paix de Madrid et l'Université de Grenade.

Dernières nouvelles

Lors de sa réunion tenue à Porto-Novo, au Bénin, en novembre dernier, le Comité de direction de l'ÉIP a élu membres du Collège des vice-présidents les personnes suivantes: Pierre Adossama, Togo, vice-président d'honneur; Michel Bastien, Belgique; Elia Contoz, Italie; Véronique Truchot, Canada. Monique Prindeviz a été reconduite dans sa fonction de Secrétaire-générale. Rosa Klainer, d'Argentine et Henriette Ngo-Bissoy, du Cameroun ont été par ailleurs élues membres du Comité directeur. Elles se joignent ainsi à Yves Lador, de Suisse, et José Rayo Tuvilla, d'Espagne.

30
ans

C'ÉTAIT EN 1967

Recherche par Geneviève Hénai

L'ÉIP fut fondée le 19 septembre 1967. C'était il y a trente ans. Pour cette occasion, nous proposons aux lecteurs cette courte rétrospective de l'année 1967 qui nous rappelle dans quel contexte international notre association prit naissance. Que se passait-il donc dans le monde durant cette année? Revoyons quelques-uns des faits qui la marquèrent.

Oppenheimer fut l'un des principaux artisans du projet *Manhattan* qui mena à la construction de la première bombe atomique, ce qui entraîna la destruction d'Hiroshima, puis de Nagasaki, au Japon, en 1945. L'homme de science ne cessa de s'interroger par la suite sur les problèmes moraux soulevés par cette découverte scientifique. Il consacra les dernières années de sa vie à réfléchir sur les rapports entre la science et la société. Les conséquences tragiques de cette découverte lui firent reprendre à son compte ces mots tirés des écritures hindoues, le Bhagavad Gita : «maintenant je deviens la mort, l'anéantisseur des mondes».



5 janvier

En pleine période de «révolution culturelle» et de tensions avec Moscou, Pékin, qui dispose désormais de la bombe H, s'engage à ne pas user le premier des armes atomiques. En cette année, la Chine procède à une importante réforme scolaire par laquelle l'enseignement devra former des révolutionnaires prolétariens armés de la pensée de Mao.

13 février

21 pays d'Amérique latine et des Caraïbes approuvent un traité proscrivant la fabrication, la détention et l'utilisation d'armes atomiques sur le continent sud-américain.

18 février

Le physicien Julius Robert Oppenheimer meurt à Princeton à l'âge de 63 ans.

27 février

En Espagne, la propagande religieuse est interdite aux non-catholiques.

29 mars

La France lance son premier sous-marin nucléaire «Le redoutable»...

22 avril

Putsch des généraux en Grèce. L'armée prend le pouvoir. À revoir : le film «Z» du réalisateur Costa-Gavras avec Yves Montand.

26 avril

L'ONU s'engage à mener le sud-ouest africain à l'autodétermination et à l'indépendance.

28 avril

Sous le thème de *Terre des hommes*, se tient, jusqu'au 27 octobre, l'Exposition universelle de Montréal, la première en Amérique du Nord.

«Tous, plus ou moins confusément, éprouvent le besoin de naître. Mais il est des solutions qui trompent. Certes on peut animer les hommes en les habillant d'uniformes. Alors ils chanteront leurs cantiques de guerre et rompront leur pain entre camarades. Ils auront retrouvé ce qu'ils cherchent, le goût de l'universel. Mais du pain qui leur est offert, ils vont mourir».

Antoine de Saint-Exupéry,
Terre des hommes.

11 mai

À Stockholm, le Tribunal Russell déclare les États-Unis coupables d'agression et de bombardements de populations civiles au Vietnam. C'est le philosophe Jean-Paul Sartre qui lit les attendus du jugement en séance publique.

30 mai

La province du Biafra proclame son indépendance. Un blocus est immédiatement mis en place par les autorités du Nigéria. Le 5 octobre, c'est la chute d'Enugu, la capitale sécessionniste, au profit des troupes nigérianes. Ce triste épisode sanglant rappela à l'opinion internationale jusqu'à quel point un conflit armé peut affamer et tuer autant d'innocents, en particulier les enfants.

3 juin

À Paris, de nombreux cinéastes, photographes, journalistes et écrivains réclament un statut de «correspondants de guerillas». Les auteurs déclarent qu'«un gouvernement, une armée, un service secret, une police ne doivent pouvoir prendre pour prétexte de conditions particulières pour incarcérer, torturer, maintenir au secret, sans en rendre compte à qui que ce soit, des hommes appartenant à une profession au service de l'opinion internationale.»

5 juin

Début de la guerre des «Six jours» entre Israël et le monde arabe. Au cours de ces quelques jours, l'État israélien s'empare du Golan, de la Bande de Gaza et de la péninsule du Sinaï.

5 juillet

La Chambre britannique des communes adopte le projet de loi en vertu duquel l'homosexualité entre adultes consentants ne constitue plus un délit.

22 juillet

Décès d'Albert Luthuli, prix Nobel de la paix.

9 octobre

Mort d'Ernesto «Che» Guevara.

7 novembre

Proclamation par l'Assemblée générale des



Nations Unies de la *Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*. Un des attendus de cette Déclaration s'y lit comme suit: «*Convaincue que le complet développement d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes aussi bien que des hommes dans tous les domaines, (...)»*



22 novembre

Le Conseil de sécurité est saisi de la résolution 242 présentée par l'ambassadeur britannique de l'époque, Lord Caradon. Elle fut adoptée la journée même. Cette résolution demandait le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés et appelait au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États dans la région concernée. Elle affirmait, en outre, la nécessité d'assurer la liberté de navigation dans les eaux internationales, de résoudre équitablement le problème des réfugiés et d'établir une zone démilitarisée afin de garantir l'inviolabilité territoriale. Comme on le sait, il s'agit d'une question toujours d'actualité.

14 décembre

Adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la *Déclaration sur l'asile territorial*.

17 décembre

Renversement du régime du président Christophe Soglo, au Bénin (ex-Dahomey), et institution d'un comité révolutionnaire militaire.

1967 c'est aussi...



La guerre du Viet-Nam... Les bombardiers américains jettent leurs bombes sur Hanoï.... Des milliers d'Américains protestent contre cette guerre devant la Maison blanche, à Washington... Plusieurs objecteurs de conscience trouvent refuge au Canada... L'Otan adopte la stratégie des représailles flexibles en remplacement de la riposte massive... Pour le cinquantenaire de la Révolution d'Octobre, la semaine de 5 jours de travail est

instituée en URSS... À Djakarta, en Indonésie, est fondée l'Association des nations d'Asie du Sud-Est... Des manifestations du peuple haïtien accompagnent le 10ème anniversaire de Duvalier au pouvoir. Au Cap, le professeur sud-africain Christian Barnard réalise la pre-



mière transplantation cardiaque.... Premier essai d'envol de Soyouz 1... Pour sans doute tenter d'échapper plus ou moins naïvement à la morosité de l'époque, c'est l'été du *Peace and Love* et de l'apogée des Beatles.... Mort du peintre René Magritte... Lancement de la série télévisée *Le Prisonnier*.



La Décalcomanie

René Magritte

L'ÉIP et les Citoyens du Monde

une mémoire commune



C'est en 1966 ou peut-être en 1967. Jacques Mühlethaler est invité à une première rencontre avec les Citoyens du Monde. Très vite, il répond à notre appel et voilà que nous nous retrouvons à passer une soirée ensemble, en compagnie de Guy, mon mari. C'est le début, non seulement d'une amitié fidèle, mais aussi d'un travail en commun.

En 1968, à la suite de l'*Appel des 13*, nous organisons une grande réunion à la Mutualité. L'ÉIP est présente ; elle venait à peine de naître. Un an plus tard, nous sollicitons Jacques dans le cadre d'une rencontre tenue sous le thème «Enseignement sans frontières». C'est au cours de celle-ci que Jeanne Haslé lit la «Charte des enseignants mondialistes», qui affirme, dans son préambule, que «La finalité d'un enseignement mondialiste n'est pas d'adapter l'homme à la société contemporaine, mais d'élaborer une société au service de l'homme. Il ne s'agit plus de former l'homme d'une nation, d'un régime ou d'une religion, mais un membre de la communauté mondiale». À cette occasion, Georges Friedmann souligne que «Des actions comme celle du mouvement «l'Ecole, Instrument de Paix», en se fortifiant, en se complétant, en

vertu de son nom, devrait être universelle, alors qu'elle est trop souvent l'instrument de l'égoïsme national». Et ce dernier d'insister : «Cette éducation vers la fraternité humaine, ce n'est pas à 18 ans qu'il faut la commencer. Il faut en jeter la semence dans l'âme de l'enfant dès l'âge de l'école maternelle, et je suis particulièrement heureux de saluer l'initiative de l'*École, Instrument de Paix*». Jean Rostand, dans sa définition de «l'école idéale» parle à cette occasion d'un lieu où l'on montrerait aux enfants les méfaits des guerres au lieu de glorifier les actes «héroïques» qu'elles engendrent. Et ces personnes de souscrire sans réserves aux buts poursuivis par l'ÉIP. Jacques Mühlethaler prend ensuite la parole. D'entrée de jeu, il affirme que «l'école obligatoire n'est pas une usine à fabriquer des citoyens bornés, mais doit s'employer à former des hommes libres et égaux en droits et en devoirs universels pour servir l'humanité au travers des progrès et découvertes scientifiques et un enseignement non discriminatoire qui permette à chaque enfant de se sentir citoyen du monde». C'est dire combien nous sommes sur la même longueur d'ondes.



Jacques et Guy au Japon, en 1980.

Nous «hébergeons» la section française de l'ÉIP. Et c'est tout naturellement, lors de la 2ème élection au Congrès des Peuples, que nous demandons à Jacques de se porter candidat. Il accepte sans réticence aucune et est élu en 1972, en même temps que Madame Nehru (Inde). Lorsque Guy Marchand propose la création d'un Institut d'Études Mondialistes, Jacques soutient l'initiative, enthousiaste.

L'ÉIP et les Citoyens du Monde ont toujours travaillé de concert, chacune des associations conservant cependant sa spécificité. Cette collaboration continue toujours de se poursuivre.

Renée Marchand,
Citoyens du Monde.



exerçant une pression croissante, doivent briser le cercle où nous sommes prisonniers»; Alfred Kastler, pour sa part, fait remarquer que «l'Université, par définition, en

Nos relations avec l'ÉIP vont en se multipliant.

JUSTE PAIX !

Une analyse de Simon Hénair

Le chemin de la paix passe par la justice sociale.

À l'heure des grands bouleversements que nos sociétés connaissent, l'homme contemporain a toujours soif de justice et de paix. Tissé par des années ternies par guerres et exclusions, il se demande quand et comment les communautés dont il fait partie arriveront à concrétiser sur la toile du réel ce désir conscient de dominer la barbarie. Alors, peut-être, il «utopise», car il sait qu'il existe quelque part ce «lieu heureux» -ou et *topos*...qui n'existe pas encore.

Mais on peut «utopiser» de diverses façons, sur plusieurs modes et sur autant d'accents. Qui de prêcher le rêve d'un monde uniformisé par l'absence de conflit, garantie et imposée par la loi du plus fort. Qui même de renoncer aux idées de paix et de justice universelles, ne croyant plus à ses propres rêves, cynique, indolent. Qui, à la limite, de prôner, défendre et profiter d'un système à deux vitesses plongé dans la macro-violence. Qui enfin de refuser l'absurdité de celui-ci et de tenter parallèlement, à la mesure de ses moyens, d'édifier un «lieu heureux». Pour elle ou lui, qui tente de réaliser les instruments de la paix, y-a-t-il un chemin qui s'éloignerait de l'itinéraire de la justice sociale ? En d'autres termes, y-a-t-il une paix possible sans justice sociale ?

Visée

et causalité

D'emblée, on peut noter qu'historiquement paix et justice sociale participent d'une impulsion commune tendant vers la réalisation de ce que, traditionnellement, on appelle le bien commun. Par hypothèse, les penseurs, universitaires, idéologues ou militants qui s'abreuvent de ces notions ont, plus ou moins consciemment, celui-ci à l'esprit lorsqu'ils les articulent. Toutefois, l'utopie dite du bien commun trouve dans l'histoire de l'humanité des définitions et des applications asymétriques, dans certains cas irréciliables. À preuve, on a vu et on voit encore de nos jours, des individus se déchirer entre eux au nom

de représentations différentes du «bien commun».

On doit se demander par ailleurs s'il est rigoureusement possible d'affirmer que la justice sociale est porteuse de paix. Le sens commun nous pousse à croire que la première favorise la seconde (*causa interveniens*), ne serait-ce que parce qu'elle engendre une plus grande harmonie civile, sans être à l'évidence liée à elle dans un rapport de causalité directe (*causa causans*).

Deux approches

de la justice sociale

Reste à définir ce qu'on entend par «justice sociale». S'agit-il de la réalisation des conditions permettant à chacun d'obtenir ce qui leur est dû selon leur nature et leur condition : c'est l'*approche commutative*. Ou s'agit-il d'aller plus loin dans la résistance et l'affirmation politique et de viser une meilleure répartition des richesses qui soit plus fidèle aux objectifs d'égalité et de dignité humaine : c'est l'*approche distributive*. Notons que la première participe d'un schéma (*weltengshuung*) plus traditionaliste ou conservateur, alors que la seconde laisse supposer une vision plus transgressive et libérale. Quoi qu'il en soit, il semble bien que l'une et l'autre permettent à leur mesure, malgré la critique dont elles peuvent faire l'objet, l'«idéation» nécessaire pour arriver à la source de cette utopie, cette «ambition qui nous fait signe de loin» (Gadamer).

Normativité

juridique

À ce jour, et ce, en termes juridiques, la justice sociale se traduit le plus souvent par des énoncés de droit à vocation programmatique, sans que ceux-ci ne comportent en pratique d'obligations relevant de la sphère

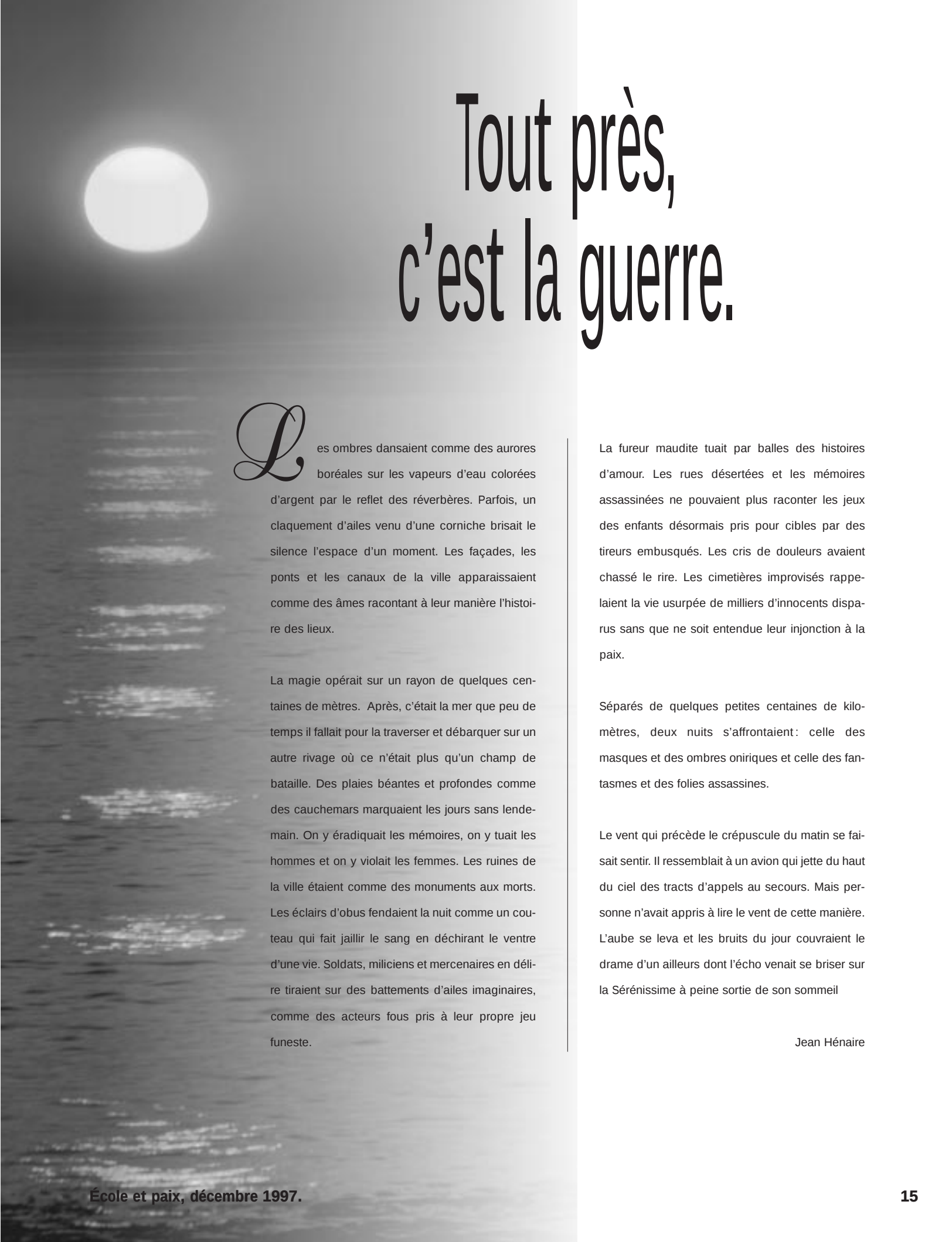
du droit positif, donc non-effectivement exigibles devant un tribunal compétent. On

parle alors d'obligation «morale». C'est peut-être la raison pour laquelle les appels à la justice sociale de nombreuses personnes et associations évoquent, pour d'aucuns, les ratio-

cinations des moines médiévaux.

Il en va *grosso modo* de même pour la norme de la paix qui, au plan du droit international, est à la merci des volontés souveraines des États. Il appert que les tenants du pouvoir n'ont pas encore compris que la quête de projets d'envergure ne devrait pas entraîner le droit de mener des actions aux effets dévastateurs, comme la vente d'armements. La recherche d'intérêts à court terme ne peut légitimer des entreprises qui attisent la violence et les conflits. C'est en grande partie pourquoi avant, pendant et après la guerre, avec ou sans elle, la paix est et demeure un rêve. Un rêve qui, s'il porte en lui le désir, peut dès lors se transformer en projet.

Or la paix est un concept qui, en soi, est collectif. Il est pensé par la personne, mais est inévitablement appelé à se traduire dans un ensemble de communautés. Ceci étant, la paix peut-elle être une donnée neutre au plan de la forme et du contenu socio-législatif ? Il est permis d'en douter. On peut certes concevoir la paix sans s'embarrasser de justice sociale. On imagine alors l'*omertà* civile devant la discrimination, la libre expression, les inégalités iniques. Une paix sans justice sociale, oui, mais quelle paix ? Peut-on entendre légitimement et avec cohérence une paix injuste ?



Tout près, c'est la guerre.

*L*es ombres dansaient comme des aurores boréales sur les vapeurs d'eau colorées d'argent par le reflet des réverbères. Parfois, un claquement d'ailes venu d'une corniche brisait le silence l'espace d'un moment. Les façades, les ponts et les canaux de la ville apparaissaient comme des âmes racontant à leur manière l'histoire des lieux.

La magie opérait sur un rayon de quelques centaines de mètres. Après, c'était la mer que peu de temps il fallait pour la traverser et débarquer sur un autre rivage où ce n'était plus qu'un champ de bataille. Des plaies béantes et profondes comme des cauchemars marquaient les jours sans lendemain. On y éradiquait les mémoires, on y tuait les hommes et on y violait les femmes. Les ruines de la ville étaient comme des monuments aux morts. Les éclairs d'obus fendaient la nuit comme un couteau qui fait jaillir le sang en déchirant le ventre d'une vie. Soldats, miliciens et mercenaires en délire tiraient sur des battements d'ailes imaginaires, comme des acteurs fous pris à leur propre jeu funeste.

La fureur maudite tuait par balles des histoires d'amour. Les rues désertées et les mémoires assassinées ne pouvaient plus raconter les jeux des enfants désormais pris pour cibles par des tireurs embusqués. Les cris de douleurs avaient chassé le rire. Les cimetières improvisés rappelaient la vie usurpée de milliers d'innocents disparus sans que ne soit entendue leur injonction à la paix.

Séparés de quelques petites centaines de kilomètres, deux nuits s'affrontaient : celle des masques et des ombres oniriques et celle des fantasmes et des folies assassines.

Le vent qui précède le crépuscule du matin se faisait sentir. Il ressemblait à un avion qui jette du haut du ciel des tracts d'appels au secours. Mais personne n'avait appris à lire le vent de cette manière. L'aube se leva et les bruits du jour couvraient le drame d'un ailleurs dont l'écho venait se briser sur la Sérénissime à peine sortie de son sommeil

Jean Hénairé

Pour METTRE FIN À L'IMPUNITÉ

UNE COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE EN VOIE DE NAÎTRE

C'est à l'issue de la 1^{ère} guerre mondiale que le traité de Versailles du 28 juin 1919 a prévu la constitution d'un tribunal spécial chargé de mettre en accusation l'empereur Guillaume II, considéré comme responsable du déclenchement de ce conflit meurtrier, mais la poursuite n'a pas pu avoir lieu car les Pays-Bas, où l'empereur s'était réfugié, n'ont pas voulu l'extrader.

A la suite de la 2^{ème} guerre mondiale et pour juger les responsables allemands et japonais des atrocités commises, les Alliés ont institué les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo; ces tribunaux ont fonctionné et condamné certains responsables, mais il ont soulevé des débats car ils sont apparus comme des tribunaux de vainqueurs jugeant des vaincus et, en outre, leur statut a laissé des doutes quant au respect de certains grands principes de droit pénal, notamment celui de la légalité des peines et des infractions.

Ceci incitera les Nations Unies à se préoccuper de la codification des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité et de leur répression. Ainsi, dès sa création, la Commission du droit international fût chargée de codifier les principes de Nuremberg, d'élaborer un projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité et de réfléchir sur l'institution d'une juridiction pénale internationale ayant pour mission de punir ces crimes. Mais, dans le contexte de la guerre froide, les projets de code et de juridiction ont été bloqués et il faut attendre 1981 pour voir relancer le projet de code et 1991 pour le projet de juridiction. Pour ce dernier, ce sont les drames de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda qui ont débloqué la situation et permis à la Commission du droit international d'élaborer très vite un statut. En effet, habituellement, il lui faut une dizaine d'années pour

mettre au point un texte et là, le travail a été accompli en moins de trois ans. Ajoutons cependant que la tâche a été facilitée par la création de deux tribunaux *ad hoc*, l'un pour l'ex-Yougoslavie et l'autre pour le Rwanda, par le Conseil de sécurité de l'ONU.

L'apport essentiel de ce projet, adopté en 1994, joint à l'élaboration du projet de code de crimes, en 1996, est d'annoncer la fin de l'impunité pour les auteurs d'un certain nombre de crimes qui révoltent la conscience de l'humanité, notamment en matière de violations massives et graves des droits de l'homme. Jusque là, tous ceux qui étaient responsables de tels crimes ne pouvaient pas être poursuivis, sauf devant leurs juridictions nationales. Mais comme les responsables sont les gouvernants des pays, il était rare, voire impossible, d'engager des poursuites contre eux.

Désormais, si le projet de statut est accepté par les États, lors de la conférence internationale prévue en Italie en 1998, un pas décisif sera franchi en vue de mettre fin à l'impunité de certains crimes très graves. Rappelons qu'à ce jour, par exemple, en matière de droits de l'homme, les violations -aussi graves soient-elles- ne peuvent toujours pas être sanctionnées pénalement sur le plan international; en fait, on se limite simplement à saisir les différentes commissions régionales ou universelles pour dénoncer les comportements des États sans pouvoir engager de poursuites contre les auteurs de ces crimes. Dans l'avenir, les États vont prendre l'engagement soit de poursuivre les auteurs devant leurs tribunaux, soit de les extraditer pour être poursuivis devant un tribunal international ou devant un tribunal d'un autre État. Il s'agit



incontestablement d'une avancée majeure en instaurant cette responsabilité pénale individuelle et en prévoyant les moyens de la sanctionner, surtout que les actes incriminés incombent généralement à d'importants personnages de l'État. On ne se contente plus de dénoncer la responsabilité politique ou civile des États mais on va châtier les individus, y compris s'il s'agit de chefs d'État ou de gouvernement.

Les projets de cour criminelle internationale et de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité symbolisent l'avènement d'un droit international pénal qui vient limiter la souveraineté de l'État, restreindre le domaine réservé et ne permet plus de considérer comme une ingérence le fait de poursuivre et réprimer les actes les plus odieux commis au nom de la raison d'État.

Ahmed MAHIOU

Directeur de recherche au CNRS (France)
et ancien Président de la Commission du droit international.

L'ÉIP en BOSNIE

L'impact des ravages de la guerre sur les enfants est, fort justement, l'objet de recherches et d'interventions nombreuses. C'est par ailleurs avec une attention moindre que l'on s'intéresse parfois à l'exercice du métier d'enseignant dans des conditions extrêmes, pour ne pas dire «sous les bombes»*. Ceux-ci poursuivent pourtant tant bien que mal leur enseignement, assurant ainsi aux enfants un repère dans le chaos. Le souvenir récent d'enseignants bosniaques réunissant leurs classes dans les sous-sols de Sarajevo et des autres localités en fournit un illustre exemple.

C'est dans un contexte de reconstruction du système éducatif bosniaque que le Conseil de l'Europe a proposé à l'ÉIP d'apporter sa contribution au plan de la formation des enseignants de Bosnie à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Cette activité s'inscrit dans le cadre du programme «Civitas» par lequel Européens et Américains s'associent pour promouvoir cette éducation, notamment dans ce pays en voie de démocratisation.

Le programme du Conseil de l'Europe consiste à envoyer sur place des équipes d'enseignants et de formateurs européens en vue d'organiser avec leurs homologues bosniaques des stages de formation de deux semaines pendant les vacances d'été. Une première expérience, réalisée en 1996, a inspiré l'expérience de l'année suivante. Ces échanges directs entre praticiens de différents horizons offre un véritable enrichissement mutuel. Les différentes situations que

chacun doit affronter permettent de comparer les méthodes et les moyens pédagogiques utilisés.

C'est à l'ÉIP qu'il incombait la charge de préparer le document qui devait servir aux formateurs et dont les enseignants pourraient continuer de s'inspirer après la formation. La grande difficulté de cet exercice fut de trouver les éléments les plus pertinents pour présenter les droits de l'homme dans une situation de rétablissement progressif d'un État de droit, alors que le pays doit se remettre de plusieurs décennies d'un régime autoritaire, puis d'une guerre meurtrière, qui est la négation même du droit. Fort heureusement, dans son effort de reprendre sa place au sein du concert des nations et en particulier dans l'Europe, la Bosnie a refondé ses institutions sur la *Convention européenne des droits de l'homme*. Ainsi, tous les enseignants présents, les formateurs comme les participants, pouvaient partager une référence commune. Cette formation a dès lors permis de constater que dans les pays européens démocratiques y compris, il y avait encore beaucoup à faire pour que les futurs citoyennes et citoyens aient une bonne connaissance et une bonne compréhension de leurs droits et de leur mise en œuvre.

Cette activité a également donné lieu, au printemps 1997, à une rencontre de formateurs européens, en Pologne, et d'enseignants bosniaques, à Sarajevo, à l'occasion d'un séminaire de pré-évaluation des cours et du matériel pédagogique. Les ensei-

gnants bosniaques venaient de toutes les parties du pays et, pour la plupart, faisaient connaissance pour la première fois. Les tensions entre les différentes entités du pays étant loin d'être apaisées, il a fallu à certains beaucoup de courage pour franchir ce pas. Le désir manifeste de rencontrer d'autres professionnels, d'échanger des expériences pédagogiques, de recevoir du matériel nouveau a probablement compté pour beaucoup dans la réussite de ces premières rencontres. Les différences observables d'une localité à l'autre, les épreuves que les enseignants ont dû traverser et la dureté des événements qu'ils doivent encore affronter, rendent difficile le partage d'une vision commune et globale. Pourtant, la volonté de reconstruire une société brisée et la conscience du rôle que joue l'éducation dans ce processus – ainsi que celui qui a pu être joué pendant les combats – ont constitué une base pour le développement d'activités pédagogiques valorisant le respect des droits fondamentaux de chaque personne.

Le Conseil de l'Europe procède actuellement à l'évaluation de l'ensemble des formations offertes dans les diverses régions de la Bosnie par des formateurs européens. Les suites à donner devraient être connues dans un avenir rapproché.

Yves Lador et Marc Gourelé

* Voir aussi, dans *École & Paix*: «Enseigner sous les bombes», décembre 1994, p. 11 ; «Pour Sarajevo : un corridor pédagogique», décembre 1993, p.3.

La 15^{ème}

session annuelle

de formation du CIFEDHOP

Sous le signe des enjeux démocratiques des réformes scolaires

La Quinzième Session internationale de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix s'est tenue à Genève du 6 au 12 juillet 1997, sous les auspices du Conseil de l'Europe et de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia.

Les travaux proposés avaient pour objet de faire comprendre l'importance des instruments internationaux en vue d'une éducation aux droits de l'homme et à la paix dans un contexte de bouleversements à l'échelle planétaire et à rappeler que l'école, en tant qu'institution en pleine mutation, est un lieu privilégié de formation à la citoyenneté démocratique et au respect du pluralisme culturel.

La structure de la session était composée des trois volets complémentaires suivants :

- une analyse socio-politique de la problématique des nouvelles politiques éducatives ;
- un contenu descriptif et analytique des aspects juridiques propres à faire comprendre les enjeux des réformes éducatives dans la perspective du droit inter-

Le Centre international de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix (CIFEDHOP) est une fondation créée en 1984 par l'Association mondiale pour l'École instrument de paix (ÉIP), organisation internationale non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) de l'UNESCO, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et du Conseil de l'Europe.

national des droits de l'homme ;

- des activités psycho-pédagogiques visant à l'intégration des notions de droits de l'homme dans les activités d'apprentissage que les enseignants proposent aux élèves et à la présentation de méthodologies et d'outils pédagogiques qui sous-tendent l'éducation aux droits de l'homme.

Au terme de cette semaine de formation, il a été montré que s'il était dans l'ensemble trop tôt pour évaluer les effets de ces réformes en voie d'application et ce, inégalement, selon les pays concernés, il n'était cependant pas prématuré d'insister dès maintenant sur des enjeux majeurs qu'elles soulèvent par rapport au respect des droits de l'homme et à l'égalité des chances. Comme il fut

d'ailleurs rappelé à maintes reprises, c'est de l'école vue comme levier de la construction démocratique et de la préparation à l'exercice de la citoyenneté libre et entière qu'il s'agit. L'économie, la formation intellectuelle et morale, la préparation professionnelle à la vie active, le pluralisme des cultures et des idées, la participation à la base des acteurs et la place que tiennent désormais dans nos vies la technologie et les communications sont des composantes majeures de la vie en société et du développement personnel. Elles constituent des repères essentiels à la concrétisation d'un projet de société dont on voudrait qu'il annonce un monde meilleur pour tous, sans exclusives.

81 enseignants/es, dont une majorité membres d'ONG nationales, en provenance des 43 pays suivants ont participé aux sections francophone,

anglophone et hispanophone de la 15^{ème} Session : Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Colombie, Congo, Croatie, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Maroc, Moldavie, Niger, Palestine, Ouganda, Pérou, Pologne, Portugal, Russie, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Tchèque, Ukraine et Venezuela. Les champs de spécialisation des participants couvraient la quasi totalité des matières scolaires à enseigner dans l'éducation formelle et non formelle.

L'équipe pédagogique du Cifedhop tient à remercier vivement les participants et les participantes de leur contribution à l'enrichissement des échanges tout au long de cette session.

La prochaine session internationale du CIFEDHOP se tiendra dans le cadre de la commémoration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle se déroulera à Genève, du 5 au 11 juillet 1998.

Le CIFEDHOP organise, chaque année à Genève, une Session internationale de formation à l'intention des enseignants et des spécialistes de l'éducation aux droits de l'homme. La Session est divisée en trois sections linguistiques : anglophone, francophone et hispanophone. La Session annuelle du CIFEDHOP constitue un apport fondamental au développement de l'éducation aux droits de l'homme et à la paix sur le plan international. Elle est un lieu unique au monde où éducateurs, enseignants, pédagogues, responsables d'ONG, experts gouvernementaux et non gouvernementaux ont la possibilité de se rencontrer et d'échanger en vue de développer des pédagogies visant au respect des droits et des libertés fondamentaux.

Le CIFEDHOP tient également des sessions régionales et nationales de formation en Afrique, en Amérique du Nord, ainsi qu'en Europe de l'Ouest et de l'Est. L'édition des travaux se rapportant respectivement aux sessions internationales et régionales est assurée par la publication des revues *Thématique* et *Perspectives régionales*. Le thème annuel de la session internationale est maintenant publié sous forme d'analyse dans *Les dossiers du CIFEDHOP*.

4^{ème}

SESSION

AFRICAINNE

C'est du 26 octobre au 1er novembre 1997 que se tenait à Porto-Novo, au Bénin, la Quatrième session régionale africaine sur l'éducation aux droits de l'homme et à la paix sous le thème de «droits de l'homme, démocratie et développement». Cette session a réuni des enseignants des écoles primaires, secondaires et professionnelles, des représentants du Ministère de la Justice, de la Législation et des droits de l'homme ainsi que des juristes qui œuvrent à la promotion et la protection des droits de l'homme. Rappelons que la Première session de formation se tint en Guinée-Conakry, en août 1988; la Deuxième, au Togo, en mars 1990 et la Troisième, au Niger, en octobre 1995. Cette Quatrième session a bénéficié du soutien financier du Gouvernement béninois, du Département suisse des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de l'Unesco.

Ayant déjà participé à quatre sessions internationales de formation à Genève ainsi qu'aux sessions régionales africaines, Antoine Padonou, Président de la Section nationale béninoise de l'École instrument de paix, a proposé au CIFEDHOP, en guise de suivi, que le Bénin accueille cette Quatrième session africaine de formation. Celle-ci s'est déroulée dans le cadre de la

campagne nationale de vulgarisation des instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme que le Ministère de la Justice, de la Législation et des droits de l'homme développera au Bénin, en concertation avec le Ministère de l'Éducation nationale. Cette session s'inscrivait également dans le cadre des événements préparatoires à la célébration du cinquantième anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée par les Nations Unies en 1948.

Durant toute la semaine, 14 animateurs et animatrices de l'équipe pédagogique internationale du CIFEDHOP, tous d'anciens participants aux sessions internationales, ont assuré l'encadrement, animé les tables rondes et répondu, durant les travaux, aux demandes d'informations complémentaires relatives aux contenus et aux approches pédagogiques. Aux 44 enseignants, enseignants et magistrats béninois présents lors de cette session s'ajoutèrent 24 autres enseignants et enseignantes de l'Afrique subsaharienne provenant du Burkina-Faso, du Burundi, du Congo, de la Guinée, du Niger, du Sénégal, du Tchad et du Togo.

Au nombre des sujets traités lors de cette session, mentionnons: l'éducation à la

démocratie en Afrique; le droit à l'éducation et au développement; le rôle des femmes dans la société

africaine; les droits culturels; la résolution pacifique des conflits et l'éducation multiculturelle; quelques approches pédagogiques relatives à l'éducation aux droits de l'homme. Parallèlement aux ateliers pédagogiques pour les enseignants s'est tenu un atelier-séminaire à l'intention des représentants du Ministère de la Justice, de la Législation et des droits de l'homme. C'est à cette occasion que furent abordées, entre autres, les questions de la diffusion de la connaissance des droits de l'homme au sein de la justice et auprès des justiciables, de la connaissance et de la pratique des droits de l'homme par les magistrats ainsi que de la justice en tant qu'institution de diffusion du respect des droits de l'homme dans la société.

Les travaux de cette Quatrième session seront publiés dans *Vues d'Afrique II* de la collection *Perspectives régionales* du CIFEDHOP.

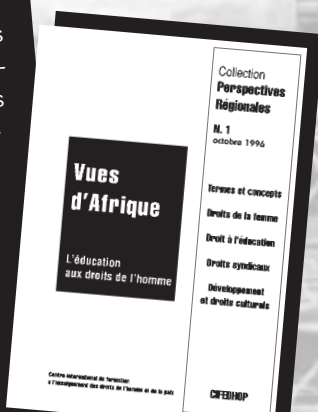
Porto Novo

Les PUBLICATIONS

de l'ÉIP et du CIFEDHOP

Vues d'Afrique

Ce premier numéro s'inscrit dans la continuité des activités de formation des formateurs que le CIFEDHOP développe depuis 1988 avec des partenaires africains. Il est un portrait des représentations qu'ont des acteurs sur les principaux enjeux de l'éducation aux droits de l'homme en Afrique. Gratuit.

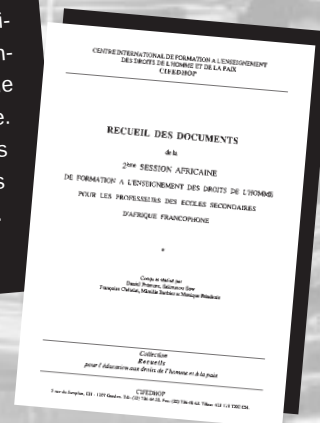


Conscients de l'importance du respect des droits de l'homme dans la vie de tous les jours, qui se reflète dans leurs dessins, plusieurs artistes ont ainsi voulu contribuer à la promotion des droits et des libertés fondamentales.

26 Fr.s. / 90 FF. / 18 \$.

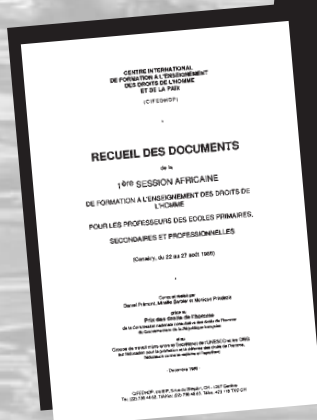
Recueil des documents

de la 2ème session africaine de formation à l'enseignement des droits de l'homme.
Pour les professeurs des écoles secondaires d'Afrique francophone. Gratuit.

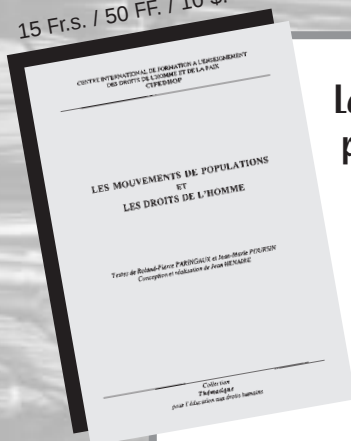


Recueil des documents

de la 1ère session africaine de formation à l'enseignement des droits de l'homme.
Ce recueil s'adresse aux professeurs des écoles primaires, secondaires et professionnelles. Gratuit.



15 Fr.s. / 50 FF. / 10 \$.



Les mouvements de populations et les droits de l'homme

Un document de référence concis mais substantiel, à la fois pratique et visant à une objectivité critique et scientifique, qui soit utile pour rafraîchir la mémoire des anciens participants et pour tout éducateur intéressé. Il s'agit là du premier document réalisé dans la nouvelle collection du CIFEDHOP appelée Thématique pour l'éducation aux droits humains.

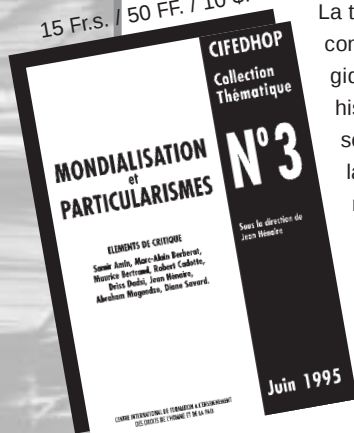
Démocratie, développement, droits de l'homme

Le deuxième numéro de la collection Thématique expose en un style synthétique des questions importantes de l'actualité tout en appelant à une réflexion à plus long terme sur des choix de sociétés.



Mondialisation et particularismes

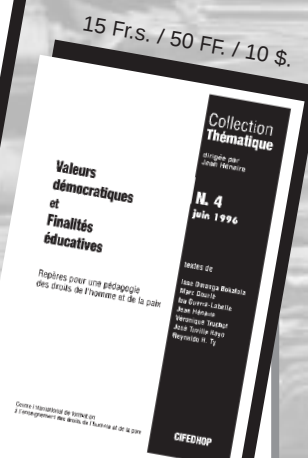
15 Fr.s. / 50 FF. / 10 \$.



La thématique de la 12ème Session, conçue par les équipes pédagogiques anglophone, francophone et hispanophone du CIFEDHOP, a soulevé des questions relatives à la mondialisation et aux particularismes. Ont été ainsi abordés des sujets tels que les effets de la mondialisation de l'économie sur le droit à l'éducation, les valeurs universelles et la diversité culturelle, la nature, le rôle et l'importance des communications à l'âge planétaire.

Valeurs démocratiques et finalités éducatives

À travers une approche critique de l'actualité et une pratique de terrain, ce numéro propose une réflexion sur les conditions rendant possible une pédagogie inspirée des valeurs démocratiques, du respect des droits de l'homme et, partant, d'un mieux vivre-ensemble.



Droits de l'homme et citoyenneté

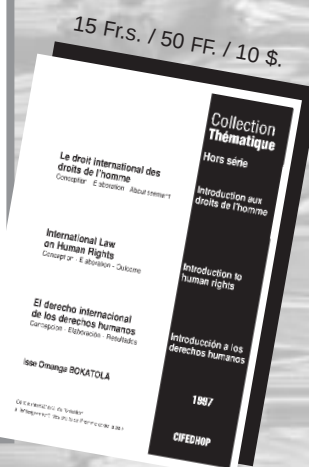
15 Fr.s. / 50 FF. / 10 \$.



C'est par les voies conjuguées de l'analyse critique et de l'expérience de terrain que les articles contenus dans ce numéro invitent à la construction démocratique à partir de la vie scolaire. Mais comment agir vu les difficultés d'une telle entreprise? La question est au centre du débat, celui du vouloir et du comment vivre-ensemble.

Le droit international des droits de l'homme

Les numéros hors-série présentent des sujets spécifiquement traités en vue d'une utilisation pédagogique en cours de formation. Ce sont des outils complémentaires aux problématiques exposées dans le cadre des numéros réguliers de la collection Thématique.



autres PUBLICATIONS

en collaboration
avec l'ÉIP



Cette bande dessinée, mettant à la portée de tous la "Convention des Droits de l'enfant", est un excellent outil qui fera découvrir aux enfants qu'ils ont des droits, qu'ils ne peuvent plus être considérés comme quantité négligeable dans nos sociétés.

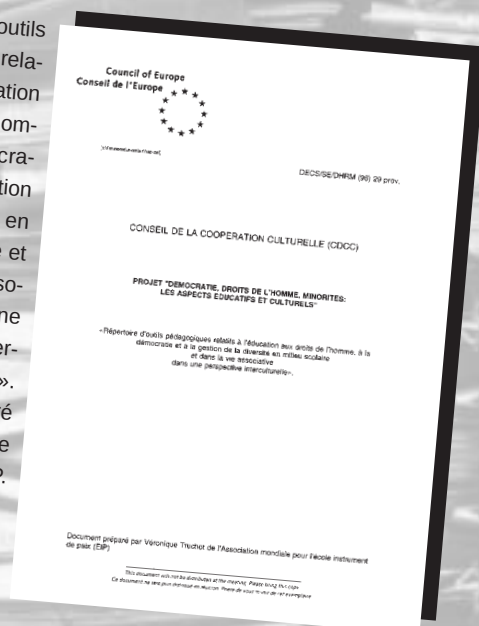
22 Fr.s. / 80 FF. / 16\$.



23 Fr.s. / 85 FF. / 17\$.

«Répertoire d'outils
pédagogiques rela-
tifs à l'éducation
aux droits de l'hom-
me, à la démocra-
tie et à la gestion
de la diversité en
milieu scolaire et
dans la vie asso-
ciative dans une
perspective inter-
culturelle».

Document préparé
par Véronique
Truchot, de l'ÉIP.



et AUSSI...

JEUNES A VOS DROITS...

Un jeu de coopération conçu par
le Centre des Droits de l'Homme de Sélestat
1, rue Froehlich
BP 186
67604 Sélestat Cedex





Ressources sur Internet

Si les branchements à l'Internet se font de plus en plus nombreux, il n'en demeure pas moins que la répartition des utilisateurs dans le monde reflète à son tour les inégalités de moyens. Ainsi, dans le cadre d'un forum Internet Nord/Sud organisé par *Le Monde diplomatique*, un participant de Cotonou, au Bénin,

Ken Lohento (imedia@iname.com), fait observer que dans son pays, l'infrastructure internet (ordinateur, modem, téléphone) coûterait environ 1 800 000 F CFA, c'est-à-dire environ 9 ans de revenus pour le Béninois aux revenus moyens. Consulter à ce sujet le site internet sur l'état des connexions en Afrique : <http://www.telecom-plus.sn/observatoire>.

Pour l'ÉIP, le défi des nouvelles technologies est double. D'une part, il importe de mettre en contact le plus de militants possible pour contrer l'isolement et faire circuler l'information. D'autre part, le décalage évident d'un pays ou d'une région à l'autre oblige à trouver des moyens de mettre en commun les ressources disponibles. Pour atteindre cet objectif, il faudra nous employer tous ensemble à faire pression auprès des autorités concernées pour lutter contre une nouvelle forme d'exclusion que représente l'inégalité d'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) dans le monde. Voilà un nouveau combat dont nous ne pouvons faire l'économie.

Pour ceux et celles qui bénéficient actuellement de l'accès à l'Internet, nous vous suggérons quelques sites qui peuvent servir de complément à votre enseignement tant dans le secteur formel que non formel.

Droit international des droits de l'homme : sites avec liens

CONSEIL DE L'EUROPE : <http://www.civnet.org>

ONU : <http://www.unsystem.org>

UNESCO : <http://www.unesco.org>

ÉDUCATION : <http://www.unicc.org>

UNIVERSITÉ D'OTTAWA : <http://aix1.uottawa.ca/~hrrec>

COLLECTIF DES DROITS DE L'ENFANT : <http://www.club.ch/collectif>

Une des manières de prendre la mesure de l'application effective du droit à l'éducation, c'est de comparer les indicateurs d'accès à l'enseignement entre pays et régions. Consulter à ce sujet l'annuaire statistique de l'Unesco : <http://www.unesco.org/general/fre/stats/index.html>

Adresses électroniques de membres/sympathisants de l'ÉIP

ONG

AMNISTIE INTERNATIONALE : <http://www.amnesty.org>

CITOYENS DU MONDE : <http://www.perso.hol.fr/~rballagu/CDM.html>

ÉIP : <http://www.eip-cifedhop.org>

Médias/NTIC

AGENCE REUTER : <http://www.alertnet.org>

ANALYSE : <http://www.Cyberie.QC.CA/chronik>

ÉDUC./MEDIAS : <http://www.screen.com/mnet/fre/sitemap.htm>

À GENÈVE (ÉIP-INTERNATIONALE) : <cifedhop@mail-box.ch>

À PARIS (Citoyens du monde) : <citmon@worldnet.fr>

À BRUXELLES (ÉIP-BELGIQUE) : <an2304@mygale.org>

À MILTON-KEYNES (GB) : Hugh Starkey <"H.W. Starkey"@open.ac.uk>

À ALMERIA (ÉIP-ESPAGNE) : <tuvilla@larural.es>

À CASTELNAUDARY (ÉIP-FRANCE-Région) : <rrr@club-internet.fr>

À SANTIAGO : Abraham Magendzo <amagendz@rdc.cl>

À MONTRÉAL (ÉIP-QUÉBEC) : <m136221@er.uqam.ca>

La parole témoin de soi, témoin des autres.

L'ÉIP, 30 ans d'existence. Une occasion rêvée pour activer notre mémoire du passé et oublier un moment cette ambiance du tout à l'instant. Trente ans, c'était hier, mais c'est aussi un autre temps qui nous replonge dans l'histoire; celle d'un mouvement né de la conviction d'un homme. Acharné dans sa lutte pour la paix, Jacques Mühlethaler interpella les «grands de ce monde» pour leur rappeler que «l'École est au service de l'humanité». Son principal outil tout au long de son périple à travers le monde fut la parole: «il me faudra parler à beaucoup d'hommes et trouver le moyen de me faire comprendre. Même s'ils sont sourds, ils finiront par entendre!»...

...Trente années se sont écoulées, au cours desquelles nos sociétés ont connu d'importants bouleversements, mais où la lutte pour la paix et la justice sociale est toujours d'actualité. L'ÉIP continue donc, sans relâche, à promouvoir l'idée d'une école de la démocratie dont la mission première est de préparer les enfants à exercer leur rôle de citoyen du monde, libre et responsable.

La formation des citoyennes et des citoyens actifs et responsables, conscients d'appartenir à la «communauté humaine» est un long processus au cours duquel interviennent plusieurs éléments, dont le premier concerne la place et le pouvoir accordés à la parole des élèves. Cette parole, ces derniers doivent pouvoir l'utiliser entre pairs en vue d'élaborer une réflexion collective¹.

Symbole de manifestation de l'intelligence dans le langage², la parole est l'une des voies qu'emprunte une éducation au service de la paix: «il n'y a pas de société sans que l'on décide de poser les lances et de s'asseoir pour parler; c'est le fondement de la société civile», nous rappelle Philippe Meirieu³. D'ailleurs, l'ex-

périence de la communication entre humains n'est-elle pas le point d'ancrage de tout apprentissage devant participer au développement éthique?⁴

Les philosophes et les défenseurs d'une école démocratique ne sont pas les seuls à accorder à l'exercice de la parole une

importance particulière. Pour les psychologues, c'est dans l'expérience de l'échange que se sémantisent les gestes et les expressions et que, progressivement, émerge la conscience. Les sociologues interactionnistes considèrent, quant à eux, que l'individu ne peut construire sa personnalité qu'à travers des échanges avec une communauté sociale dont il a intériorisé les valeurs, les codes; en retour, la communauté est le produit des interactions entre ses membres.

La parole ne doit cependant pas être confondue avec le bavardage; il faut donc préparer les élèves, non seulement, à prendre la parole,

mais aussi, à la réguler. Car, communiquer, c'est aussi comprendre ce qui est dit, pour que la parole devienne une discussion qui engage chacun et chacune dans un processus d'écoute active.

À l'heure où les systèmes éducatifs de nombreux pays, en voie de réforme, mettent de l'avant une éducation aux valeurs et à la citoyenneté, «il serait inquiétant pour l'avenir démocratique d'une société démocratique de réduire la parole revendicatrice des jeunes, parfois maladroite, à un spontanéisme sans fondement»⁵. Mais, qu'en est-il de l'exercice de la parole dans les écoles; quelle expérience en ont les élèves? Des questions auxquelles il serait utile de répondre si l'on veut comprendre ce que l'école apprend vraiment aux élèves.

Véronique Truchot

1 Voir les travaux de W. Doise (1989) sur l'interaction entre pairs dans le développement de l'intelligence.

2 *Dictionnaire des symboles*. Éditions Robert Laffont: Paris, 1982, p.582.

3 Dans: *L'éducation aux droits de l'homme: quelques jalons, valeurs et pistes d'action*. *Thématique* N° 5, Genève, 1997.

4 Voir notamment: Habermas, Kohlberg, Ferry, Reboul.

5 Dans: *Nouvelles politiques éducatives: quelques enjeux pour la démocratie*. *Les dossiers du Cifedhop*, Genève, 1997.

Parole D'AFRIQUE

lieu de mémoire et de connaissance

«Le savoir est une lumière qui est en l'homme. Il est l'héritage de tout ce que les ancêtres ont pu connaître et qu'ils nous ont transmis en germe, tout comme le baobab est contenu en puissance dans sa graine». Ainsi s'exprimait Tierno Bokar, traditionaliste en matières africaines, décédé en 1940. La tradition orale est au cœur de l'histoire de l'Afrique, de l'héritage de connaissance de tous ordres patiemment transmis de bouche à oreille et de maître à disciple à travers les âges, écrit pour sa part A. Hampaté Ba, dans *l'Histoire générale de l'Afrique*, publiée par l'Unesco, en 1980. Ces quelques mots résument un projet, une manière de vivre ensemble à transmettre à la jeune génération montante de l'Afrique invitée à intégrer tradition et modernité.

Lors d'un récent séjour à Labé, en Guinée, Monique Prindeviz et Alpha Oumar Diallo ont eu l'occasion de rencontrer des traditionalistes africains, dépositaires et transmetteurs de mémoire, véritables archivistes de la cervelle des hommes, comme l'écrit encore Hampaté Ba. Ainsi, du 6 au 14 octobre 1997 se tenait un atelier, en langue pulaar, dont l'objectif consistait à améliorer la collaboration entre les communicateurs de la Radio Rurale et les traditionalistes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces échanges furent rendus possibles grâce à la collaboration étroite de la Coopération suisse et des autorités politiques, administratives et religieuses guinéennes.

L'archivage de la tradition orale exige une organisation rigoureuse de la part des radios rurales, notamment de bonnes conditions de rangement et le recours à des nouvelles technologies. Pour ce faire, il convient de mettre en œuvre les moyens modernes de communication par lesquels paroles et écrits peuvent être désormais restitués sur n'importe quel point de la planète grâce à l'Internet et aux réseaux similaires. En recueillant et en conservant la

tradition, il pourra en être fait usage demain et donc, de rappeler la capacité de demeurer soi-même tout en changeant.

Dans le cadre de ces échanges fructueux, Monique Prindeviz et Alpha Oumar Diallo présentèrent les objectifs et les activités de l'ÉIP et la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples* qui fut l'objet d'une attention particulière. C'est ainsi qu'un débat riche sur la

visé à favoriser l'émergence et la consolidation d'attitudes et de comportements positifs au sein de la jeunesse montante pour qu'elle soit mieux préparée à promouvoir une culture démocratique de paix, de tolérance et d'ouverture sur le monde tout en gardant ses racines culturelles. Dans cet esprit, il est envisagé de produire et de diffuser, à travers le réseau des radios locales et rurales, des magazines thématiques sur l'éducation civique et morale



«(...) il convient de mettre en œuvre les moyens modernes de communication (...)»

paix suivit l'audition en peuhl, cette fois, d'une cassette présentant des articles de la Charte.

Soulignons également que la radio scolaire de Guinée s'emploie actuellement à mettre sur pied un projet d'appui à l'éducation civique et morale par le truchement d'un programme radiophonique en Pulaar, Fulfudé, Malinké et Bambara. S'appuyant sur des témoignages et des éléments de la tradition orale, ce projet

accompagnées de supports véhiculant les valeurs traditionnelles (contes, légendes, récits, proverbes). Et comme le rappela El Hadj Tall, du Burkina Faso, lors de cette rencontre de Labé, «Unité doit être le maître mot de notre destin. Faisons-nous confiance pour faire confiance à la lente maturation des consciences devant faire régner la paix».

Paroles reçues.

L'ÉIP dans le monde



Présidents-es des sections nationales et régionales et correspondants-es de l'ÉIP

AFRIQUE

ALGERIE*	Mustapha GUENDOULI	B.P. 48 Annane, 15010 TIZI-OUZOU, Téléc.: 213-3218263
BENIN	Antoine PADONOU, Président EIP Benin	B.P. 36, PARAKOU, Téléc.: 229 610499
BURKINA FASO*	Maimouna TANKOANO	B.P. 229, OUAGADOUGOU, Téléc.: 00226 360565
CAMEROUN	Gabriel SIAKEU, Président EIP Cameroun	B.P. 7715, YAOUNDE, Téléc.: 237 226262/226263
GHANA*	Christoph Edem KOBLA DAMALIE	University of Cape Coast, Valco Hall Cr 4, University Post Office, CAPE COAST
GUINEE	Alpha Oumar DIALLO, Président EIP Guinée	CNG UNESCO, B.P. 964, CONAKRY
KENYA*	Lily NANGA OTSYULA	B.P. 21784, NAIROBI
MADAGASCAR*	Victorine RANAIVOSON	Lot II K 32 bis, Andravoahangy, ANTANANARIVO
NIGER*	Issa Camara BOUBACAR	B.P. 11177, NIAMEY, Téléc.: 227 753313
SENEGAL - THIES*	Saliou SARR	B.P. 163, THIES
TOGO	A. Ayo Z. ABOTSI, Président	B.P. 4139, LOME
TUNISIE*	Abdelkarim ALLAGUI	21, rue des Mimosas, 2070 LA MARSA

AMÉRIQUE DU NORD

QUEBEC	Véronique TRUCHOT, Présidente	5166 rue St Denis, MONTREAL H2J 2M2, Québec, Téléc.: 1514 2783142, Courrier électronique: m136221@er.uqam.ca
USA - West Coast	Beverly EDMONDS, Présidente	Peace and Human Rights in Education, Inc., 806 Contra Costa Avenue, Berkeley, CALIFORNIA 94907, Téléc.: 1510 5277978

AMÉRIQUE DU SUD

ARGENTINE*	Rosa KLAINER	Solis 936/40, 1078 BUENOS AIRES
CHILI*	Abraham MAGENDZO	Brown Sur 150 - Nunoa, SANTIAGO, Courrier électronique: amagendz@rdc.ci
PANAMA*		Graciela VILLARREAL DE ALVARENGA Cerro Viento Calle 15-C-1642, 522362 PAITILLA, Téléc.: 507 2639576

EUROPE

ALLEMAGNE*	Brigitte LAUN	Südstrasse 8, 26954 NORDENHAM, Téléc.: 49 473123532
BELGIQUE	Poï DUPONT, Président	3, rue de Virginal, 7090 HENNUYERES, Téléc.: 32 67647116
ESPAGNE*	José TUVILLA	San Nicolas 66, Apartado 37, 04400 ALHAMA DE ALMERIA, Courrier électronique: tuvilla@larural.es
FRANCE (RHONE-ALPES)	Christiane MORDELET, Présidente	Tisser La Paix, 50, rue J. Curie - 4E, 69005 LYON, Téléc.: 33 78566964
(CHARENTE-MARITIME)*	Eric SABOURIN	17, Elysée-Loustalot, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY
(NORD-PAS DE CALAIS)*	Christiane VEREZ	54, rue Anicot Quincy, 59500 DOUAI
GRECE	Dimitra PAPADOPOULOU, Présidente	Institute of Education for Peace, 47, Dioikitirou Str., THESSALONIKI 546 30
HONGRIE*	Agnès JANTSIS	Gyarmat utca 14, 1145 BUDAPEST
ITALIE	Paola TANTUCCI, Présidente	Via Maragliano 26, 00151 ROME, Téléc.: 39 665740619
LITUANIE*	Girvydas DUOBLYS	Verkiu 45-502, VILNIUS
NORVEGE*	Sigrd ALVESTAD	Ramsay, 5310 HAUGLANDSHELLA
PORTUGAL	José Alberto GONCALVES SARAIVA, Président	Dra Laura Aires, Lote 32-7 o D, 2745 QUELUZ, Téléc.: 351 14300273
ROYAUME UNI*	Audrey OSLER	c/o School of Education, University of Birmingham, BIRMINGHAM B 15 TT, Courrier électronique: A.H.Osler@bham.ac.uk
	Hugh STARKEY	The Open University, Walton Hall, Milton Keynes MK7 6AA, Courrier électronique: hugh@ox-west.demon.co.uk
RUSSIE*	Janna LEBEDEVA	zentrainaja, 22-32, 142432 TCHERNOGOLOVKA
SLOVAQUIE*	Jana KVIECINSKA	c/o Milan foundation, Hviezdoslavovo nam.17, 811 02 BRATISLAVA
SUISSE*	Maryvonne CATTIN	1, Avenue des Libellules, 1219 LE LIGNON

Océanie

NOUVELLE CALEDONIE*	Nicole BRUN-FEYBESSE	B.P. 1364, 98800 NOUMEA
---------------------	----------------------	-------------------------

COMITÉ DIRECTEUR

Vice-Présidents : Elia CONTOZ (Italie), Michel BASTIEN (Belgique), Véronique TRUCHOT (Canada)
Membres : Rosa KLAINER (Argentine), Yves LADOR (Suisse), Henriette NGO-BISSOY (Cameroun), José TUVILLA RAYO (Espagne)
Secrétaire générale : Monique PRINDEZIS (Suisse)
Trésorier : Edouard MANCINI (Suisse)
Vice-Président d'honneur : Pierre ADOSSAMA (Togo)

COMITÉ DE PARRAINAGE : Edgar Morin, Léopold Sédar Senghor

Donner à l'éducation à la paix la place qui lui revient en adhérant à l'ÉIP

Aux lecteurs d'ÉCOLE & PAIX - Les activités de l'ÉIP et de ses sections nationales connaissent un développement mondial. Si le nombre de nos membres est en croissance, il n'en demeure pas moins que nous sommes confrontés à des difficultés financières qui nous obligent, parfois, à refuser de développer des projets éducatifs en faveur de la paix et des droits de l'homme. À cet égard, un grand merci à tous nos membres pour leur fidélité et aux sections nationales pour leur travail acharné sur le terrain. Grâce à vos cotisations, l'ÉIP peut continuer à se développer et à rayonner dans le monde.

Coupon à renvoyer à : **ÉIP**, 5, rue Simplon, 1207 Genève - Suisse. Règlement de la somme par chèque, virement ou mandat

Suisse : CCP - 12-14023-2 / UBS C:210.684.00Q France : Compte BNP - 24719350

Autres pays : Francs français à convertir dans la monnaie du pays et à payer par mandat international.

Adhésion à l'ÉIP et abonnement à "ÉCOLE & PAIX"

Nom..... Prénom.....
Rue..... Code postal..... Ville.....
Pays.....

Je souhaite devenir **membre de l'ÉIP** et recevoir la publication **ÉCOLE ET PAIX**.

Membre actif	☐ Fr.s. 50.-	☐ FF. 150.-	☐ \$ 30.-	Signature.....
Membre bienfaiteur	☐ Fr.s. 200.-	☐ FF. 600.-	☐ \$ 120.-	
Organisation, école	☐ Fr.s. 250.-	☐ FF. 750.-	☐ \$ 150.-	

* correspondant national (les statuts n'ayant pas été déposés).

POUR LE 50^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME : SOLIDARITÉ MONDIALE

Cette page est dédiée à tous les enfants et aux éducateurs dans le monde privés de leurs droits fondamentaux. À l'aube de la célébration du 50^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948-1998), nous invitons tous les militants et les sympathisants des droits de l'homme à témoigner de leur solidarité envers ceux et celles à qui nous nous devons d'adresser un message d'espoir et de courage. Pour ce faire, nous vous invitons à nous faire parvenir vos témoignages au siège de l'ÉIP-Internationale au 5, rue du Simplon, CH-1207, Genève, Suisse. Nous pourrions ainsi dire, à notre manière, cette solidarité humaine qui constitue un des fondements mêmes de l'ÉIP. Écrivez-nous pendant toute cette année pour que nous puissions diffuser votre parole le 10 décembre 1998, jour anniversaire de la DUDH.

En ce 50^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et en solidarité avec ceux et celles qui demeurent privés de leurs droits fondamentaux, JE/NOUS.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signé,

Nom.....

Adresse

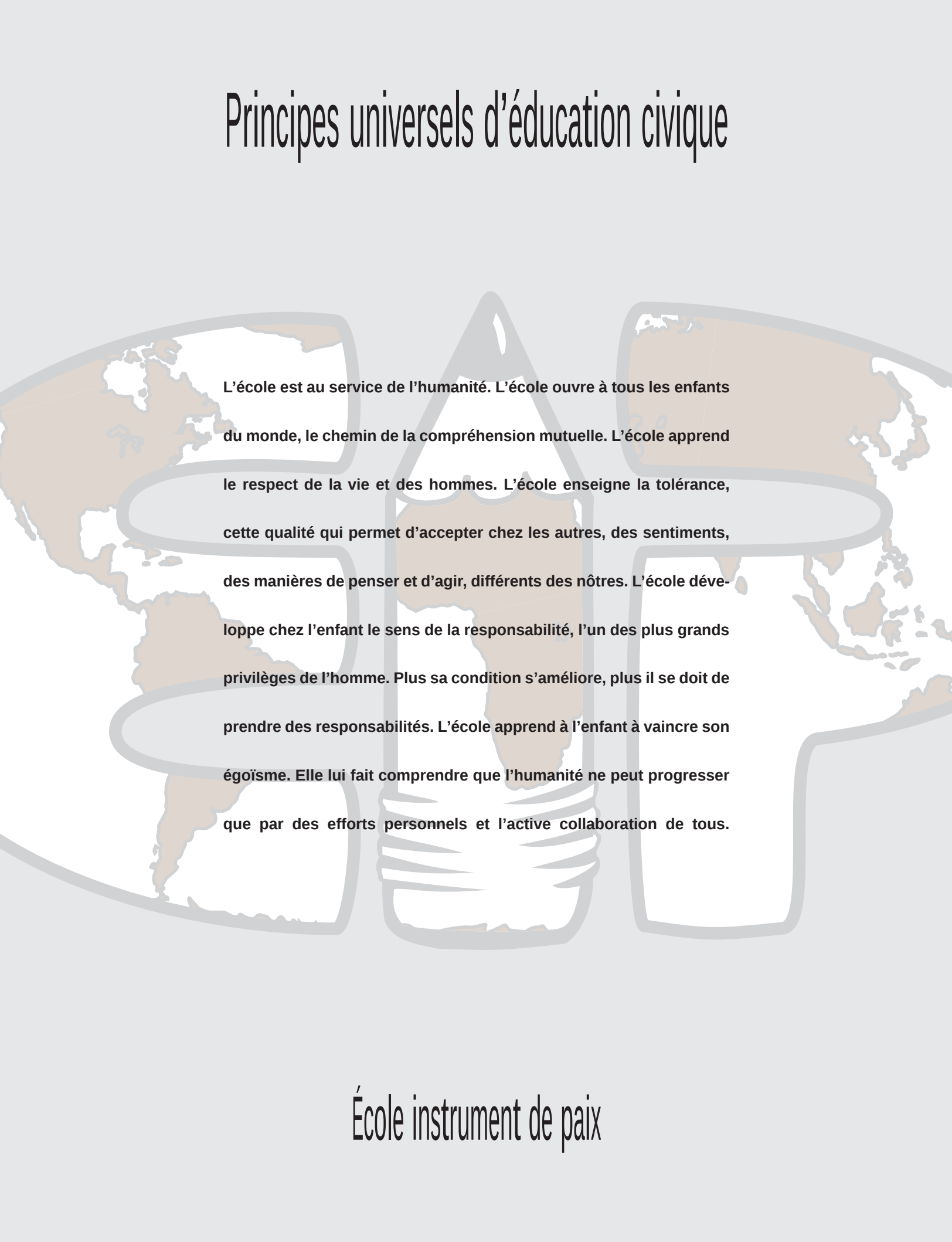
Pays

Occupation

Extrait du Préambule de la DUDH :

«Considérant que, dans la Charte, les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer les meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,...»

Principes universels d'éducation civique



L'école est au service de l'humanité. L'école ouvre à tous les enfants du monde, le chemin de la compréhension mutuelle. L'école apprend le respect de la vie et des hommes. L'école enseigne la tolérance, cette qualité qui permet d'accepter chez les autres, des sentiments, des manières de penser et d'agir, différents des nôtres. L'école développe chez l'enfant le sens de la responsabilité, l'un des plus grands privilèges de l'homme. Plus sa condition s'améliore, plus il se doit de prendre des responsabilités. L'école apprend à l'enfant à vaincre son égoïsme. Elle lui fait comprendre que l'humanité ne peut progresser que par des efforts personnels et l'active collaboration de tous.

École instrument de paix